

Évaluation du Projet « Répondre aux besoins urgents des femmes et des jeunes filles affectées par la crise humanitaire dans le nord de la Côte d'Ivoire et assurer leur pleine participation à la réponse humanitaire »

Termes de référence

Contexte

ONU Femmes, fondée sur la vision de l'égalité inscrite dans la Charte des Nations Unies, œuvre pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles ; l'autonomisation des femmes ; et la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement, des droits de l'homme, de l'action humanitaire, de la paix et de la sécurité.

Présente en Côte d'Ivoire depuis 2011, ONU Femmes entend accélérer la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes par le biais de partenariats stratégiques, des services de conseil technique et politique et de plaidoyer auprès des partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et de la société civile en concentrant ses interventions sur les axes stratégiques suivants : 1) gouvernance et participation à la vie publique ; 2) autonomisation économique des femmes, 3) élimination de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles ; 4) femmes, paix et sécurité, action humanitaire et réduction des risques de catastrophe. Ainsi, à travers le quatrième axe, ONU Femmes s'est engagée à intégrer le genre dans l'action humanitaire afin de répondre aux besoins des femmes et des filles dans les situations de crise tout en donnant aux femmes au niveau communautaire les moyens de devenir les premières intervenantes.

Au niveau national, la dégradation de la situation sécuritaire dans les zones frontalières du Sahel, en particulier entre 2022 et 2023, avec des attaques récurrentes de groupes armés terroristes, a amplifié l'afflux de demandeurs d'asile en Côte d'Ivoire, principalement en provenance du Burkina Faso. Selon le HCR, du 19 décembre 2022 au 31 octobre 2024, le nombre de demandeurs d'asile enregistrés dans le nord de la Côte d'Ivoire, principalement dans les régions du Bounkani et du Tchologo, est passé de 4 085 à 62 617, avec 55% de femmes et 58% d'enfants.

Cette augmentation du nombre de demandeurs d'asile dans deux des régions les plus pauvres du pays (61,8% de taux de pauvreté dans le Bounkani et 65,6% dans le Tchologo) a accru la pression sur les infrastructures sociales de base (hôpitaux, centres de santé, adduction d'eau, écoles, etc.) et a sévèrement réduit les stocks de nourriture, créant ainsi une crise humanitaire de plus en plus grave dans le nord de la Côte d'Ivoire.

Ces entrées massives de demandeurs d'asile accroissent également le risque d'infiltration de djihadistes et de ralliements de nombreuses personnes parmi les plus vulnérables aux ambitions expansionnistes des groupes islamistes, faisant ainsi peser de réelles menaces sécuritaires et déstabilisatrices sur l'un des pays côtiers engagés dans la lutte contre l'avancée du djihadisme dans le Golfe de Guinée. Ces infiltrations fragilisent également les systèmes alimentaires, avec la réduction de certaines activités agricoles, notamment alimentaires, par crainte d'attentats et d'enlèvements.

En vue d'apporter une réponse urgente aux effets de l'afflux des demandeurs d'asile, atténuer les vulnérabilités des populations du nord de la Côte d'Ivoire et éviter l'escalade de l'insécurité,

de la violence et de la pénétration de l'extrémisme violent dans le pays, le Gouvernement a décidé de mettre en place un dispositif adéquat d'assistance humanitaire, de sécurisation et de surveillance des régions concernées, avec l'appui des partenaires au développement y compris les Nations Unies.

II. Description du projet

Sous la coordination du Secrétariat exécutif du Conseil National de Sécurité, le mécanisme d'aide humanitaire mis en place par le Gouvernement ivoirien a enjoint aux partenaires au développement et acteurs humanitaires, y compris à ONU Femmes, d'accompagner la mise en œuvre diligente et concertée du Plan de Réponse Humanitaire élaboré à la suite de l'achèvement de deux missions multisectorielles d'évaluation des besoins humanitaires (février 2023 et avril 2023).

L'Ambassade du Japon a ainsi octroyé à la Côte d'Ivoire, à travers ONU Femmes, un financement pour la mise en œuvre du projet intitulé *Répondre aux besoins urgents des femmes et des jeunes filles affectées par la crise humanitaire dans le nord de la Côte d'Ivoire et assurer leur pleine participation à la réponse humanitaire* afin de renforcer la sensibilité au genre de la réponse humanitaire dans les régions du Tchologo et du Bounkani en comblant les lacunes dans l'accès à l'aide humanitaire pour les femmes et les filles et en assurant leur participation significative à la réponse humanitaire.

Initialement prévu pour douze mois (de janvier à décembre 2024), puis étendu jusqu'en mars 2025, le projet a contribué à combler les gaps dans l'accès à l'aide humanitaire pour les femmes et les filles et à améliorer leur participation à la réponse humanitaire à travers ses 2 résultats :

- Résultat 1. Les ménages vulnérables dans les camps de demandeurs d'asile et ceux dirigés principalement par des femmes, dans les localités accueillant des demandeurs d'asile, ont un accès équitable et abordable à l'eau potable, aux articles ménagers essentiels et à la protection, notamment contre la violence fondée sur le genre,
- Résultat 2 : Les femmes et les filles rendues vulnérables par la crise humanitaire (demandeurs d'asile et hôtes) ont un meilleur accès à la nourriture et aux moyens de subsistance et améliorent leur contribution à la recherche de solutions durables.

Les interventions ci-après ont été menées en vue de réaliser ces résultats :

1. La distribution de kits de produits et d'articles ménagers essentiels à 6 000 femmes et jeunes filles vulnérables,
2. La construction de 2 pompes à eau potable à énergie solaire, pilotées par un comité de gestion sensible au genre,
3. Le subventionnement de l'eau potable pour 2 000 ménages vulnérables, principalement ceux dirigés par des femmes,
4. La mise en place de deux *espaces amis des femmes* pour le soutien psychologique, l'orientation et le traitement des cas de violence liée au sexe dans chacun des camps de demandeurs d'asile,
5. La distribution de kits alimentaires d'urgence en nature à 1 300 ménages vulnérables,
6. La fourniture de kits de démarrage générateurs de revenus, en particulier dans les domaines de l'agriculture et du commerce, à 1 000 femmes parmi les plus vulnérables (demandeurs d'asile et hôtes), etc.

III Objectifs et but de l'évaluation

L'évaluation finale du projet *Répondre aux besoins urgents des femmes et des jeunes filles affectées par la crise humanitaire dans le nord de la Côte d'Ivoire et assurer leur pleine participation à la réponse humanitaire* s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de

l'Ambassade du Japon et de la politique d'évaluation d'ONU Femmes qui recommande des évaluations finales systématiques à l'issue de la mise en œuvre des projets/programmes.

La présente évaluation finale permettra de procéder à une analyse de la performance et des réalisations du projet en tenant compte des critères d'évaluation cités plus bas. Elle générera également des connaissances substantielles basées sur des faits en identifiant tous résultats inattendus et fera des recommandations constructives en vue d'améliorer la stratégie d'intervention des prochaines initiatives.

L'évaluation permettra d'identifier les points forts, les points faibles ainsi que les leçons apprises au cours de la mise en œuvre du projet avec un accent particulier sur l'accès des femmes aux services sociaux de base et leur participation dans la prise de décision liée à l'utilisation de l'assistance.

De manière spécifique, les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- Fournir une analyse basée sur des preuves de la pertinence et de la cohérence du projet au regard des priorités nationales et des besoins des bénéficiaires ;
- Évaluer l'efficacité et l'efficience du projet, y compris sa stratégie de mise en œuvre, ses dispositions institutionnelles ainsi que ses systèmes de gestion et d'exploitation et son rapport qualité-coût ;
- Évaluer la durabilité des actions menées dans le cadre du projet, notamment en termes de participation des femmes à la réponse humanitaire ;
- Identifier ce qui peut être amélioré dans la façon dont les interventions du projet ont été conçues et mises en œuvre ;
- Identifier les meilleures pratiques, les leçons apprises, les forces et les points forts dans la conception et la mise en œuvre ;
- Identifier les besoins non couverts par le projet et proposer des pistes de réponse, en particulier identifier les potentielles populations vulnérables qui n'auraient pas été assistées ainsi que les dysfonctionnements ayant mené à leur exclusion de l'aide ;
- Apprécier le niveau de satisfaction des bénéficiaires et la qualité de l'assistance ;
- Fournir des recommandations pour renforcer la programmation d'initiatives similaires.

Le rapport final de l'évaluation et ses recommandations serviront de base pour d'éventuels réajustements ou orientations nouvelles en vue d'alimenter la programmation et/ou la mise en œuvre des initiatives actuelles et futures relatives à l'assistance humanitaire.

L'évaluation sera sensible au genre et adoptera les normes et standards du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (GNUE). Elle tentera de répondre aux questions liées aux critères d'évaluation de l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), y compris la pertinence, l'efficience, l'efficacité et la durabilité de l'intervention, et appréciera le projet sur les principes de genre, d'équité, de droits humains et d'inclusion.

IV Portée de l'évaluation

L'évaluation finale vise à apprécier le projet par rapport aux effets attendus, à identifier et documenter ses résultats inattendus ou non planifiés significatifs. Elle couvrira ainsi la durée de vie du projet, à savoir de janvier 2024 à décembre 2024 (fin du projet prévue en mars 2025) et inclura toutes les activités mises en œuvre dans le cadre de ce projet sur toute l'étendue du territoire ivoirien.

L'évaluateur/trice devra établir les limites de l'évaluation, en particulier en termes de parties prenantes et les relations qui seront incluses ou exclues de l'évaluation. Ce qui devra être examiné durant la réunion de cadrage.

V- Méthodologie

L'évaluation sera menée en conformité avec les lignes directrices d'évaluation d'ONU Femmes et les normes du GNUE, en particulier celles qui prescrivent l'intégration de la perspective des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans l'approche et le processus de l'évaluation. La méthodologie de cette évaluation devra être sensible au genre, axée sur les droits de l'homme et assurer l'inclusion du handicap, en lien avec la stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

Afin de répondre aux questions d'évaluation proposées, l'évaluation devra recourir à toute la panoplie d'outils disponibles pour collecter et analyser les informations pertinentes et être pleinement participative de la phase de planification à l'étape de l'élaboration du rapport. En particulier, elle utilisera les méthodes de collecte de données suivantes :

➤ Revue documentaire

L'évaluateur/trice se familiarisera avec le projet à travers la revue des documents pertinents qui seront mis à disposition en début de mission par l'équipe en charge de la gestion de l'évaluation.

➤ Entretien avec les personnes-ressources

L'évaluation devra également réaliser en début de mission un mapping détaillé des parties prenantes de sorte à identifier les personnes-ressources à interviewer. Les entretiens doivent être organisés sous un format semi-structuré de manière à inclure, par exemple, des discussions en focus group, des entretiens individuels, des enquêtes, et/ou des exercices participatifs avec la communauté/les individus.

➤ Visites de terrain, questionnaire et enquête

Une stratégie d'échantillonnage doit être identifiée pour détailler les techniques de sélection qui seront utilisées pour choisir les sites à visiter lors des descentes sur le terrain et réaliser les observations. Pendant les présences sur sites, des entretiens (questionnaire et enquête) seront réalisés avec la communauté et l'évaluateur/trice s'assurera que la perspective du groupe le plus vulnérable est prise en compte dans la consultation.

L'évaluateur/trice peut utiliser une combinaison de méthode qualitative et quantitative pour l'analyse des données. Toutefois, l'évaluation est attendue d'estimer la contribution du projet sur le changement des conditions de vie des populations ciblées. Il convient de noter que :

- Une méthodologie plus détaillée, un plan de travail détaillé et un plan de mission indiquant clairement le calendrier des activités, les délais et l'utilisation des ressources livrables ainsi que la matrice d'évaluation seront élaborés et présentés par l'évaluateur/trice sur la base de la durée d'exécution de l'évaluation ;
- L'évaluation telle que conçue devra s'appuyer sur des questions d'évaluation détaillées et approuvées par le Comité de Gestion de l'Évaluation puis organisées en une matrice d'évaluation ;
- La liste des sources d'informations recueillies devra être annexée au rapport ;

- Des mesures devront être prises pour garantir la qualité des données, la fiabilité et la validité des outils et méthodes de collecte de données tout en veillant à ce qu'ils soient sensibles à la dimension genre, aux droits humains et à l'inclusion du handicap ;
- La stratégie de communication et de diffusion des résultats de l'évaluation devra être proposée.

VI - Critères et questions d'évaluation

L'évaluation doit être guidée, sans s'y limiter, par les questions d'évaluation énumérées ci-dessous. L'évaluateur/trice sélectionné-e devra affiner ces interrogations en étroite consultation avec les principales parties prenantes pour que des réponses appropriées soient apportées à des questions clés en matière d'évaluation. Sur la base de ces consultations, l'évaluateur/trice élaborera une matrice d'évaluation qui comprendra les questions clés, les critères d'évaluation, les indicateurs, les sources d'information à utiliser ainsi que les moyens de contre-référence.

Pertinence

- Dans quelle mesure l'intervention est-elle pertinente par rapport aux besoins et priorités définis par les bénéficiaires ? Ont-ils été consultés pendant la conception et la mise en œuvre du projet ?
- Les objectifs et les résultats escomptés sont-ils pertinents par rapport aux priorités nationales ? Sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ?
- Les arrangements institutionnels prévus sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ?
- Les points de vue des bénéficiaires, en particulier les femmes, étaient-ils pris en compte dans la conception du projet et la mise en œuvre des activités ? Quels sont les points à améliorer ?
- Quels sont les points forts et les faiblesses au niveau de la conception du projet ?

Cohérence

- L'intervention est-elle cohérente au regard du Plan national de Réponse Humanitaire, de la Stratégie Humanitaire d'ONU Femmes et du programme phare d'ONU Femmes Leadership, Autonomisation, Accès et Protection dans la Coordination et la Réponse Humanitaires ?
- Dans quelle mesure les interventions du projet sont-elles stratégiquement cohérentes avec les interventions des autres acteurs ?
- Quels ont été les interactions positives et le partage de ressources et de compétences entre le projet et ces interventions ?

Efficacité

- Les activités menées sont-elles en accord avec les objectifs de départ ?
- Des progrès vers les résultats escomptés ont-ils été réalisés ?
- Dans quelle mesure les résultats du projet ont-ils contribué aux effets escomptés ?
- Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation ou non des effets ?
- Quelles sont les principales difficultés rencontrées et quelles en sont les causes ?
- Dans quelle mesure les structures de coordination mises en place dans le projet ont-elles fonctionné ?
- Les femmes ont-elles été impliquées dans les activités du projet ?

- Les camps de demandeurs d'asile ont-ils accès aux services essentiels (accès équitable et abordable à l'eau potable, à la nourriture, aux services de prise en charge des VBG) ?
- Dans quelle mesure la population cible, les participants, les autorités locales et nationales se sont-ils approprié le projet en y jouant un rôle actif ?
- Dans quelle mesure l'assistance fournie est-elle en adéquation avec les normes nationales et internationales ?

Efficienne

- Quel est le taux d'exécution au niveau global et par produit ?
- La réalisation des activités a-t-elle été la plus économiquement avantageuse par rapport aux options envisageables et dans des délais raisonnablement adaptés aux exigences du contexte ?
- Les ressources étaient-elles suffisantes par rapport aux résultats atteints ?
- Les produits et services ont-ils été livrés à temps et à moindre coût grâce à l'adoption et/ou l'utilisation de mécanismes et approches particulières ?

Impact

- Combien de bénéficiaires directs et indirects le projet a-t-il permis d'atteindre ?
- Dans quelle mesure l'assistance a-t-elle été fournie en temps opportun et a-t-elle atteint les personnes les plus vulnérables dans les communautés ciblées ?
- Quels effets positifs et néfastes ont été constatés sur la population cible et sur les groupes les plus marginalisés au sein de cette population (en particulier les femmes et les jeunes filles) ?
- Quel est l'impact du projet pour les questions transversales telles que l'égalité des sexes et la protection des femmes et filles et les personnes vivant avec un handicap ?

Durabilité

- La conception de l'intervention comprenait-elle une stratégie appropriée de durabilité et de sortie ?
- Quel a été le degré d'appropriation du projet par la partie nationale et les communautés ?
- Quelle est la probabilité que les résultats du projet soient durables sur le long terme, notamment en termes de participation des femmes à la réponse humanitaire ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il donné lieu à des synergies entre les différents intervenants de manière à rendre possible une collaboration durable au-delà des limites temporelles du projet ?
- Que faut-il faire pour renforcer les acquis du projet ?

Genre, Équité et Droits humains

- Dans quelle mesure les principes d'égalité des sexes ont-ils été intégrés dans les objectifs et les processus du projet ?
- Le projet a-t-il été mis en œuvre sur la base des principes des droits de l'homme et de l'efficacité du développement à travers la participation/l'autonomisation ; l'inclusion/la non-discrimination ; la redevabilité / transparence nationale ?
- Le processus de conception, de mise en œuvre et de suivi du programme a-t-il été participatif et a-t-il tenu compte de la stratégie humanitaire d'ONU Femmes ?

- Les parties prenantes ont-elles eu la possibilité de donner leur avis ? Dans quelle mesure le processus a-t-il été utile ?

Inclusion de handicap

- Les personnes en situation de handicap ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
- Quelle partie des bénéficiaires sont des personnes en situation de handicap ?
- Quelles sont les barrières auxquelles les personnes en situation de handicap ont dû faire face ?

VII - Parties prenantes

Les principales parties prenantes qui participeront à cette évaluation sont les suivantes :

- Le comité de gestion de l'évaluation qui participera à la préparation et à la conduite de cette évaluation, et sera responsable de l'approbation des livrables,
- Le groupe de référence qui fournira des inputs aux livrables,
- Les partenaires de mise en œuvre de ce projet,
- Les bénéficiaires du projet,
- L'évaluateur/trice qui réalisera cette évaluation.

VIII - Calendrier de l'évaluation

La durée de l'évaluation est estimée à 25 jours ouvrables, étalés sur 2 mois, et répartis comme suit, à titre indicatif, avec un chronogramme qui sera revu sur la base de la méthodologie et du plan de travail proposés par le/la consultant-e au démarrage de l'évaluation :

Tâches	Durée (en jour)	Responsable
Briefing avec ONU Femmes et les partenaires nationaux du projet	1	Gestionnaire de l'Évaluation
Phase de préparation et transmission du rapport de démarrage	3	Consultant- e
Conduite de l'évaluation, collecte et analyse des données, visite de terrain	10	Consultant- e
Présentation des constatations et recommandations avec les partenaires du projet	1	Consultant- e
Élaboration et soumission du rapport provisoire	7	Consultant- e
Prise en compte des commentaires et soumission du rapport intérimaire	2	Consultant- e
Intégration des observations au rapport intérimaire et soumission pour approbation finale	1	Consultant- e

IX - Produits attendus

L'évaluateur/trice devra présenter les livrables suivants, transmis sur support informatique (email) en format Word et Excel en français :

- **Rapport de démarrage** : en consultation avec l'équipe d'ONU Femmes et le Groupe de référence, l'évaluateur/trice élaborera une méthodologie, des instruments de collecte de données et un plan d'évaluation conformes aux présents termes de référence.
- **Présentation des conclusions préliminaires** : dès la fin de la collecte de données, l'évaluateur/trice animera une séance de présentation des résultats préliminaires de manière à offrir aux parties prenantes l'opportunité d'apporter des contributions et autres commentaires aux premières conclusions et autres résultats issus de l'analyse des données.
- **Rapport provisoire** : la première mouture du rapport devra être soumise pour examen et commentaires au Groupe de Référence. En deuxième temps, la version améliorée du rapport d'évaluation sera soumise au Comité de Gestion de l'Évaluation.
- **Rapport intérimaire d'évaluation** : le rapport intérimaire d'évaluation aura pris en compte tous les commentaires reçus du Groupe de Référence et du Comité de Gestion de l'Évaluation au rapport provisoire.
- **Rapport final de l'évaluation** : il s'agit du rapport validé par le Comité de Gestion de l'Évaluation après intégration des observations faites au rapport intérimaire. Le rapport d'évaluation est ainsi dit final lorsqu'il est approuvé par le Comité de Gestion de l'Évaluation.

Les paiements seront effectués comme suit :

- 40% du paiement total à l'approbation du rapport de démarrage ;
- 30% du paiement total à l'approbation du rapport provisoire ;
- 30% du paiement total à l'approbation du rapport final d'évaluation.

N.B. : Tout paiement est subordonné à la soumission des livrables et à leur approbation par le Groupe de Gestion de l'Évaluation. L'approbation sera faite sur la base des standards de qualité [GERAAS \(système global d'examen et d'analyse des rapports d'évaluation\)](#). Un rapport est réputé "final" lorsque le Groupe de Gestion de l'Évaluation estime qu'il reflète toutes les suggestions d'amélioration.

Toutes les premières ébauches et tous les produits finaux, y compris les documents de référence, les rapports analytiques et les données brutes doivent être fournis dans une version électronique compatible avec Word ou Excel pour Windows.

Tous les rapports d'évaluation soumis doivent inclure des versions MS Word et PDF. Tous les livrables doivent être fournis en français.

L'évaluation doit être réalisée selon les normes les plus strictes et dans les délais impartis afin d'être qualifiés à intégrer la liste restreinte des évaluations annuelles exceptionnelles au siège d'ONU Femmes.

L'évaluateur/trice devra soumettre une ébauche de rapport à ONU Femmes dans les délais. ONU Femmes sollicitera les réactions des membres du Comité Directeur de l'Évaluation, du Comité de Gestion de l'Évaluation et du Groupe de Référence de l'Évaluation afin de permettre à l'évaluateur/trice de finaliser son rapport.

Le rapport final sera aligné sur les paramètres GERAAS d'ONU Femmes et sera structuré comme suit :

- Titre ;
- Résumé exécutif ;
- Historique et objectif de l'évaluation ;
- Contexte / Historique et description du projet ;
- Objectifs et portée de l'évaluation ;
- Méthodologie et limites de l'évaluation ;
- Constatations : pertinence, efficacité, efficience, durabilité, genre, équité et droits humains et inclusion de handicap ;
- Conclusions ;
- Recommandations ;
- Leçons apprises et innovations ;
- Proposition de la direction et stratégie de diffusion.

L'évaluateur/trice devra annexer les éléments suivants au rapport final :

- Les termes de référence,
- Les outils de collecte des données,
- La liste de réunions/consultations auxquelles il/elle a assisté,
- La liste de personnes ou organisations avec lesquelles il/elle s'est entretenu-e,
- La liste de documents/publications revu-e-s et cité-e-s,
- Toute autre information qu'il/elle jugera utile pourra aussi être ajoutée.

X - Gestion de l'évaluation : rôles et responsabilités

L'évaluation est initiée par le **Comité de Direction de l'Évaluation** qui, à ce titre, agit en tant que mandataire de l'évaluation. Il approuve les termes de référence et le rapport final de l'évaluation et émet une réponse administrative à la suite des recommandations du rapport d'évaluation. La réponse administrative ou réponse managériale est un outil qui indique comment les recommandations de l'évaluation seront prises en compte et précise le mécanisme de suivi qui sera adopté, détermine qui en sera responsable et l'échéance de mise en œuvre de l'action dans l'objectif d'améliorer la performance globale et la qualité des projets, programmes et stratégies en cours et ceux à venir.

Le processus d'évaluation du projet sera dirigé par le **Comité de Gestion de l'Évaluation** qui fournit l'orientation globale et les conseils relatifs à la conduite de l'évaluation. Le Spécialiste Régional de l'Évaluation d'ONU Femmes WCARO présidera ce comité. Le gestionnaire de l'évaluation sera responsable de la supervision quotidienne de l'évaluation pour la production d'un rapport de bonne qualité et en vue de minimiser les risques éventuels qui pourraient survenir au cours du processus. Le travail du/de la consultant-e, chargé-e de l'évaluation, sera supervisé par le gestionnaire de l'évaluation. En revanche, les aspects logistiques de l'évaluation liés aux consultations à Abidjan et à l'intérieur du pays ainsi que la conception et la diffusion des outils de collecte de données seront sous la responsabilité de l'évaluateur/trice. ONU Femmes s'occupera des aspects logistiques liés à l'organisation des différents ateliers envisagés au cours du processus d'évaluation.

Le **Groupe de Référence** est essentiel pour s'assurer que l'approche utilisée dans l'évaluation est solide et pertinente pour les parties prenantes du processus. Les membres du groupe de référence donneront des commentaires et des conseils à chaque étape du processus de l'évaluation : termes de référence, rapport de démarrage, rapport provisoire et rapport

intérimaire de l'évaluation. Au besoin, ils feront des suggestions aux commanditaires pour la réorientation du processus d'évaluation.

Structure Organisationnelle	Fonction	Membres
Comité de direction de l'Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Approuve l'initiation de l'évaluation, ses termes de référence et la dissémination de ses conclusions ✓ Émet une réponse administrative à la suite des recommandations du rapport d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Représentante Résidente - Responsable des Programmes
Comité de gestion de l'Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gère la sélection du/de la consultant-e, les arrangements contractuels ainsi que les paiements ✓ Approuve les livrables et en assure la qualité ✓ Garantit l'indépendance de l'évaluation ✓ Assure la diffusion des conclusions et recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> - Spécialiste Régional de l'Évaluation, WCARO (Président) - Chargé de Suivi-Évaluation ONU Femmes CIV (Gestionnaire de l'évaluation) - Analyste en Suivi et Évaluation, WCARO - Stagiaire Suivi-Évaluation ONU Femmes CIV
Groupe de référence (Organe consultatif)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Passe en revue le cahier des charges de l'évaluation ✓ Émet des avis techniques à des étapes clés de l'évaluation (rapport de conception initial, première version du rapport d'évaluation) ✓ Appui la diffusion du rapport final de l'évaluation, en particulier les conclusions et recommandations 	<ul style="list-style-type: none"> - Ambassade du Japon en Côte d'Ivoire - Conseil national de sécurité (CNS) - Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant - Ministre de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la pauvreté - Programme Femmes, Paix, Sécurité et Action Humanitaire d'ONU Femmes CIV

XI - Éthique de l'évaluation

La réalisation de cette évaluation devra être basée sur les principes énoncés dans les [normes et standards en matière d'évaluation au sein du Système des Nations Unies du GNUE](#), et les principes éthiques et déontologiques. Cette évaluation devra s'attacher à mettre en lumière les principaux critères de qualité d'une évaluation, à savoir l'utilité de l'information fournie, sa crédibilité, ainsi que sa pertinence et sa valeur ajoutée.

L'évaluateur/trice est tenu-e de fournir un plan détaillé sur la façon dont les principes suivants seront assurés tout au long de l'évaluation (voir [GNUE Directives éthiques](#) pour les descriptions) : i) le respect de la dignité et de la diversité; ii) le droit à l'autodétermination; iii) une représentation équitable; iv) le respect des codes pour les groupes vulnérables (par exemple, l'éthique de la recherche impliquant des jeunes enfants ou des groupes vulnérables); v) réparation; vi) la confidentialité; et vii) l'évitement de dommages.

Des garanties spécifiques doivent être mises en place pour protéger la sécurité (physique et psychologique) des répondants et ceux/celles qui collectent les données. Ci-après des points obligatoires de ces garanties :

7. Un plan est en place pour protéger les droits du répondant, y compris la vie privée et la confidentialité,
8. L'intervieweur ou collecteur de données est formé dans la collecte des informations sensibles,
9. Les outils de collecte de données sont conçus d'une manière qui soit culturellement appropriée et ne créent pas de problèmes aux répondants,
10. L'intervieweur ou collecteur de données obtient le consentement libre et éclairé des répondants,
11. Les visites de collecte de données sont organisées en temps et lieu appropriés de manière à minimiser les risques pour les répondants,
12. L'intervieweur ou collecteur de données est en mesure de fournir des informations sur la façon dont les individus en situation de risque peuvent demander un soutien.

La valeur ajoutée de l'évaluation est son évaluation impartiale et systématique du projet. Comme pour les autres étapes de l'évaluation, l'implication des parties prenantes ne doit donc pas interférer avec l'impartialité de l'évaluation. L'évaluateur/trice prend la décision finale sur les constatations, conclusions et recommandations du rapport d'évaluation et doit être protégé-e des pressions pour modifier les informations dans le rapport.

En outre, si l'évaluateur/trice identifie des problèmes d'actes répréhensibles, de fraude ou autre comportement contraire à l'éthique, les procédures de l'ONU Femmes doivent être suivies et la confidentialité maintenue. Le cadre juridique de l'ONU Femmes est chargé de résoudre le problème de non-conformité avec les normes de conduite des Nations Unies, d'accompagner les politiques de protection contre les représailles et interdisant le harcèlement et l'abus de pouvoir, de fournir un cadre cohérent visant à créer et à maintenir un environnement de travail harmonieux, de veiller à ce que les membres du personnel ne se livrent pas à tout acte répréhensible et que toutes les allégations d'actes répréhensibles soient signalées sans délai, une enquête et des mesures appropriées prises pour parvenir à la responsabilisation.

